

Observatoire du Tourisme Fluvial

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°11		Validation du Vice-Président
séance du 20/04/05	favorable	Le 28/04/05
Bureau		
séance du 12/05/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 611.95	Solde avant opération : 3 000 € Montant de l'opération : 3 000 € Solde après opération : 0 €

La CAGB en 2003 et 2004 a développé un partenariat avec le GTF concernant la mise en place d'un observatoire du tourisme fluvial, formalisé à travers une convention de partenariat.

Cette mission est conduite sur la base d'identification de données existantes et de la recherche de données spécifiques à l'agglomération en terme de fréquentation quantitative et qualitative des plaisanciers.

I. Bilan de l'observatoire 2004

Du bilan présenté à la commission le 20 avril 2004, peuvent être retirés les éléments suivants.

En termes d'équipements

Parmi les 59 Communes de la CAGB, 16 sont directement liées à la voie d'eau, donc au tourisme fluvial. Sur ce linéaire, de Routelle à Deluz, on dénombre 11 écluses et 2 doubles écluses. On relève par ailleurs la présence d'un ponton de pêche pour handicapés à Boussières réalisé en 2004, d'un appontement à Thoraise, Beurre, Novillars et Deluz et de la halte du Moulin Saint-Paul à Besançon.

En termes de fréquentation fluviale

Les points de comptage sont réalisés sur certaines écluses. Ont été pris en compte par l'observatoire celles de Deluz, Tarragnoz et Rancenay. Les passages montants et avalants sont enregistrés.

Globalement, en 2004, le trafic fluvial sur la CAGB représente 3488 passages de bateaux toutes catégories confondues (dont 92,7% de trafic de plaisance), soit une diminution par rapport à 2003 de 22,1% (contre une augmentation de 14,5% en 2003 par rapport à 2002).

La baisse du trafic s'explique en partie par la fin du transit de bateaux de commerce et autres bateaux du au transport des graviers de Chalèze à Osselle d'une part. Et d'autre part, il découle du contexte économique défavorable (baisse du dollars par rapport à l'euro) pour la plaisance à passagers (plusieurs compagnies américaines sont implantées sur la Saône) et pour la plaisance de location. Cette situation défavorable a touché en 2004 tous les canaux de France et d'Europe.

Cependant, cette baisse de trafic ne remet pas en cause une certaine stabilité de la fréquentation touristique fluviale au sein de la CAGB car le trafic de la plaisance privée sur le Doubs (le trafic majoritaire en terme touristique) reste lui stable en 2004 et n'a semble-t-il pas souffert du contexte économique défavorable.

Le trafic touristique au sein de la CAGB reste donc globalement constant et développé sur une large et développée sur une large saisonnalité de mars à octobre avec un pic de fréquentation entre juin et septembre (78,6 % des passages).

En terme d'activité économique directement liée au fluvial

Les entreprises installées au sein de la CAGB :

- Besançon Nautique à Beure (construction, vente et location de bateaux),
- Société CNFS à Besançon (vedette panoramique et chantier naval)
- Valentin Nautisme : une nouvelle société installée en 2004 à Ecole-Valentin (vente de bateau à moteurs, de jet-ski, vente et pose d'accessoires, réparation, entretien et hivernage)

En terme d'activités nautiques

- Deux piscines de plein-air : piscine de Chalezeule et piscine SNB à Besançon
- Base de loisirs : activités et manifestations organisées par le SNB (pratique libre ou en club de la natation, du canoë, de l'aviron), base de loisirs d'Osselle, base de canoë-kayak de Roche lez Beupré
- Pêche : la CAGB compte 7 Association Agréée pour la Pêche et la Protection Aquatique (AAPPMA) (2694 pêcheurs)

En terme d'activités terrestres

De plus en plus de plaisanciers pratiquent des activités terrestres telle que la découverte du patrimoine, la randonnée pédestre et cycliste. Outre l'offre existante le long du Doubs (Citadelle, musée de Nancray grotte d'Osselle, Musée du Temps, des Beaux-Arts...), les projets tels que la véloroute, le développement des modes doux, la valorisation des belvédères et l'aménagement du plan d'eau d'Osselle, en cours sur le territoire de la CAGB contribueront à la fois à développer l'offre et à la rendre accessible à partir du Doubs.

Conclusion

Le territoire de la CAGB s'avère un véritable espace d'intérêt général en matière de développement du tourisme fluvial et terrestre qui a certes une portée locale, mais aussi départementale, régionale, nationale et européenne. Le projet du port d'agglomération s'avère être un enjeu majeur, garant à la fois de l'existant et du grand potentiel de développement touristique de la CAGB. Il doit être développé en synergie avec un ensemble de projets (démocratisation de la voie d'eau, loisirs terrestres...) dans le cadre de l'orientation générale de valorisation touristique de la vallée du Doubs.

II. Renouveau du partenariat sur 2005

Compte-tenu de l'intérêt de disposer annuellement de données précises et d'éclairages en terme de tourisme fluvial, il est proposé de renouveler sur 2005 le partenariat avec le Groupement du Tourisme Fluvial pour la conduite de l'observatoire.

3000 € ont été inscrits au budget tourisme 2005.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance des principaux éléments du bilan 2004**
- **se prononce favorablement sur le renouvellement du partenariat avec le Groupement du Tourisme Fluvial sur l'observatoire du Tourisme Fluvial en 2005**
- **autorise M. le Président à signer la convention à intervenir**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 85 voix